



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Amet Gjanaj, *Président du Conseil* ;
Françoise Schepmans, Abdellah Achaoui, Saliha Raiss, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum, Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Paulette Piquard, Ahmed El Khannouss, Michel Eylenbosch, Danielle Evraud, Dirk De Block, Yassine Akki, Mohamed El Bouazzati, Khalil Boufraquech, Luc Vancauwenberge, Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE, Théophile Emile Taelemans, Didier Fabien Willy Milis, Abdallah Kanfaoui, Rachid Ben Salah, Taoufik Hamzaoui, Patrick Bacart, Marc Demeyer, Maarten Bijmens, Mohammed Kalandar, *Conseillers communaux* ;
Nathalie Vandeput, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Catherine Moureaux, *Bourgmestre* ;
Jamal Ikazban, Tania Dekens, Leonidas Papadiz, Hassan Ouassari, Hicham Chakir, Hind Addi, Mohamed Daif, Mohammed EL BOUZIDI, Mohamed Amine Akrouh, Joke Vandenbempt, Khadija Zamouri, Pascal Paul Duquesne, Emre Sumlu, Fatima Zahmidi, Abdelkarim Haouari, Pascale Barret, *Conseillers communaux*.

Séance du 20.12.23

#Objet : Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Renouvellement pour 2024. #

Séance publique

Finances

LE CONSEIL,

Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992, notamment l'article 464, 1° ;
Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 117 et 260 ;
Vu sa délibération du 15 février 2023, arrêtant le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2023 ;
Considérant que l'objectif poursuivi par la présente taxe est de procurer à la commune de Molenbeek-Saint-Jean les moyens financiers nécessaires à ses missions et aux politiques qu'elle entend mener, ainsi que d'assurer son équilibre financier ;
Vu la situation financière de la Commune ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique :

Il sera perçu pour l'exercice 2024, au profit de la commune TROIS MILLE HUIT CENT NONANTE (3890) centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Expédition de la présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle.

28 votants : 21 votes positifs, 7 votes négatifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Nathalie Vandeput

Le Président du Conseil,
(s) Amet Gjanaj

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 21 décembre 2023

La Secrétaire f.f.,

Le Président du Conseil,

Nathalie Vandeput

Amet Gjanaj